

# Certificat Sanitaire OVINS - CAPRINS

A remplir par l'éleveur et à transmettre pour visa à la DD(CS)PP du département d'origine  
Ce document sera exigé au déchargement des animaux.

**FETE DE LA CHEVRE à SAINT FRONT le 19 juillet 2015**

Je soussigné(e) ..... N° de cheptel :

Adresse.....

atteste que les ovins, caprins,

N°	N°	N°

que je vais présenter remplissent les conditions suivantes :

- sont identifiés individuellement conformément à la réglementation ;
- ne présentent aucun signe de maladie et sont exempts de parasites externes (gale, teigne..) ;

Je m'engage par ailleurs à me conformer aux instructions qui pourraient m'être données sur les lieux du rassemblement, suite aux contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire désigné pour cette manifestation.

Fait à ....., le ..... (Signature)

## Attestation Complémentaire du vétérinaire (pour les cheptels *ovins* uniquement)

Je soussigné ....., vétérinaire à ..... certifie que le cheptel ovin ne présente pas de signes cliniques de maladies contagieuses.

Date :

Cachet et Signature :

## Attestation de la DD(CS)PP du département d'origine

N.B. : Il est rappelé que les animaux de l'espèce ovine et caprine présentés doivent provenir d'une exploitation distante de plus de 10 kilomètres de tout foyer de fièvre aphteuse et dont le cheptel ovin ou caprin :

- est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce ;
- est reconnu officiellement indemne de brucellose par la Direction en charge des services vétérinaires.

Date :

Ne pas remplir
Visa de la D.D.(C.S.)P.P du département d'origine